**Charte des adhérents d’AAA**

1.1 – L’association d’Anvers Aux Abbesses (AAA) est majoritairement constituée d’artistes plasticiens (peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, infographistes…..) ( voir point 3.1).

1.2 – Les adhérents sont des personnes physiques, qui souhaitent s’engager et participer activement à la vie de l’association.

1.3 – Les artistes participants aux différentes manifestations proposées par AAA s’inscrivent à titre personnel et ne peuvent être représentés par un mouvement ou une association.

1.4 – Chaque membre s’engage à participer à l’organisation des manifestations proposées par AAA ( \_ journée / an).

2.1 – Les artistes participants à l’une des manifestations organisées par AAA s’engagent à respecter les consignes, dates et horaires proposés par le Bureau.

3.1 – A compter de 2007, les nouveaux entrants devront présenter un dossier de leur travail et être liés par leur atelier ou leur domicile au 9e ou au 18e arrondissement, pour pouvoir s’inscrire aux « Portes Ouvertes ».

3.2 – L’admission des créateurs d’objets dépendra de leur engagement à accueillir un ou plusieurs plasticiens (voir 1.1).

3.3 – Chaque artiste présentant des œuvres pendant les « Portes Ouvertes » doit être membre de l’association AAA.

3.4 – Le fanion signalant l’atelier doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours.